

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-81 du 16 Mars 1976

portant approbation de la Charte portant fondements, principes directeurs et implications de la Diplomatie Nouvelle à l'usage des Représentations extérieures de la République Populaire du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
SUR Proposition du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin

Le Conseil des Ministres entendu

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— Est approuvée la Charte portant fondements, principes directeurs et implications de la Diplomatie Nouvelle à l'usage des représentations extérieures de la République Populaire du Bénin dont le texte est joint en annexe.

ARTICLE 2.— Le présent décret sera communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 16 Mars 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Chef de Bataillon Michel ALLADAYE

Ampliations : PR 8 MAEC-Dtions et
Représentations Diplomatiques 30
MISON 10 SGG 4 SPD 1 CNR 1 Minis-
tères 13.

[illegible]

P R E A M B U L E.-

Mais jusqu'au 26 Octobre 1972, le BENIN n'était qu'un BENIN pillé, exploité, humilié par l'Impérialisme international, un BENIN où régnait l'anarchie dans tous les domaines. C'est pourquoi pendant douze ans la diplomatie béninoise n'a été qu'un appendice de la diplomatie des puissances impérialistes. Les représentations extérieures du Bénin n'étaient que des instruments entre les mains des impérialistes pour tisser leurs intrigues et monter leurs complots contre notre peuple et son développement économique et social. Pour rompre définitivement avec cette diplomatie de soumission et d'aplatissement devant l'impérialisme international, il importe de définir sur la base de notre Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale et de notre Option Idéologique Marxiste-Léniniste les fondements et les principes directeurs de l'action du diplomate béninois de type nouveau ainsi que les implications qui en découlent.

De la Représentation :

Le diplomate de type nouveau représente l'Etat Révolutionnaire du BENIN et défend les intérêts de la Révolution dans le pays où il est accrédité. Tous les actes qu'il pose doivent s'inscrire dans le cadre de la Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale sous tendue par notre option idéologique qu'est le Marxisme-Léninisme.

- Les documents fondamentaux auxquels il doit constamment se référer pour rester fidèle à la ligne politique générale de Révolution Béninoise sont :

- Le Discours-Programme du 30 Novembre 1972

et

- Le Discours-d'Orientation Nationale du 30 Novembre 1974.

Pour mieux comprendre la politique du Gouvernement à travers le développement de la Révolution Béninoise, il doit prendre comme base de référence les diverses interventions du Chef de l'Etat, Président du C.N.R., Président du CC du PRPB aux moments stratégiques de la vie politique de notre Pays que sont :

- La Proclamation du 26 Octobre 1972

- Le Discours de Critique et Autocritique du 25 Octobre 1974

- Le Message du Nouvel An du 31 Décembre 1974

- L'intervention du 1er Avril 1975 au Séminaire sur le Développement Rural

- L'interview accordé aux Journalistes Nigériens par le Chef de l'Etat (1 homme, 1 case)

- Le Discours de Lokossa du 26 Octobre 1975

- Le Discours du 30 Novembre 1975

- L'intervention du Président à Abomey le 20 Décembre 1975 sur la liquidation des forces féodales.

- Le Message du Nouvel An du 31 Décembre 1975

- L'allocution du Camarade Président de la République à Abomey-Calavi le 26 Février 1976 à l'occasion de la fin de la Formation Commune de Base de la Promotion 75-2 des Jeunes Recrues des F.A.P.

- L'allocution du Camarade Président de la République à Porto-Novo le 14 Mars 1976 à l'occasion de la fin de la Formation Patriotique, Idéologique et Militaire des Cadres de la 5è Promotion "Connais-toi toi-même".

Pour saisir correctement les bouleversements intervenus sur le plan des Structures Coloniales et Néo-coloniales, le Diplomate de type nouveau doit faire référence aux textes de base suivants :

- La Réforme de l'Administration Territoriale

- Le Programme National d'Edification de l'Ecole Nouvelle

- Les Textes créant et restructurant le C.N.R. et ses Instances

- Les Textes portant restructuration du Cabinet du Président de la République et des Ministères

- Le Décret portant réorganisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Sur le plan Idéologique, les documents indispensables sont :

- Les Cours d'Education des C.R.L. de l'Atlantique et de l'Atacora
- les Cours publiés par le C.E.N.E.R.

2e) De la Protection et de la Défense des Intérêts de l'Etat
Révolutionnaire du BENIN et de ses Ressortissants à l'Etranger

- Le principe fondamental qui doit guider le diplomate de type nouveau dans son action est la lutte des classes. Cela veut dire concrètement qu'il doit faire la distinction entre les amis et les ennemis de la Révolution. Devant chaque problème il doit avoir une position de classe prolétarienne, un point de vue matérialiste et une méthode dialectique. Le diplomate de type nouveau doit sauvegarder dans la dignité les intérêts politiques, économiques, socio-culturels de l'Etat révolutionnaire béninois ainsi que ceux de ses ressortissants. Mais il ne saurait protéger ou prêter son concours aux trafiquants, aux contrebandiers, aux escrocs, aux agents de l'impérialisme international.

* Toute représentation béninoise à l'étranger est tenue de recenser systématiquement tous les ressortissants du BENIN résidant sur le territoire de sa juridiction en vue d'établir clairement leurs bases d'activités politique, économique, culturelle et sociale, et leur situation par rapport à la Révolution béninoise.

* Toute représentation extérieure est un instrument de l'Etat pour atteindre les objectifs politiques de la Révolution ; elle constitue par là-même un organe de l'Appareil d'Etat chargé de réprimer les ennemis de la Révolution, de mettre en échec les menées contre-révolutionnaires des réseaux organisés de la réaction internationale ; de protéger et de défendre, sur la base de l'exercice conséquent de la dictature révolutionnaire les biens matériels et moraux de tous les nationaux amis de la Révolution.

3a)- De la Négociation :

La représentation extérieure du BENIN est chargée de négocier avec le Gouvernement de l'Etat accréditaire en vue de la mise en oeuvre concrète et de la réussite de la politique économique de l'Etat

./.

révolutionnaire du BENIN. Cela implique que la démarche du diplomate de type nouveau s'inscrit dans le cadre d'une politique globale strictement définie par le Gouvernement et se fonde sur une planification rationnelle et une répartition scientifique des secteurs d'intervention, de manière à éviter le gaspillage des énergies et l'anarchie.

Le diplomate de type nouveau doit faire preuve d'initiative tout en évitant l'activisme stérile et exhibitionniste.

Les négociations doivent se faire sur la base d'une connaissance sérieuse des besoins réels du développement économique et social de notre Pays. A cet effet, le diplomate de type nouveau doit tout mettre en oeuvre pour non seulement avoir une parfaite connaissance de la situation politique, sociale et culturelle du BENIN, mais encore avoir, sur le plan extérieur, une tout aussi parfaite connaissance des différents circuits commerciaux et autres institutions économiques dans toutes leurs ramifications et complexités en vue d'en tirer le meilleur profit pour le développement de la Révolution béninoise.

4a) De l'Information de l'Etat Révolutionnaire du BENIN

La représentation extérieure du BENIN constitue un Service de Renseignements Officiel de l'Etat Révolutionnaire du BENIN. A cet effet, le diplomate de type nouveau doit recueillir scientifiquement sur l'évolution de la situation politique, économique et sociale dans la sphère de sa juridiction toutes les informations susceptibles d'éclairer et d'orienter la politique du Gouvernement dans le sens du renforcement et du développement de la Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale. En conséquence, le diplomate de type nouveau doit faire parvenir régulièrement au Département des rapports périodiques et de circonstance en vue de recevoir des instructions concrètes et ponctuelles.

5a) - De la Coopération Internationale.

L'établissement de relations diplomatiques avec les pays étrangers a pour objectif principal de consolider l'Indépendance politique de notre Pays sur la base de l'édification et de développement d'une économie nationale indépendante.

Dans cette optique, l'aide extérieure apparaît comme un moyen de soutenir les efforts entrepris et mis en oeuvre sur le plan national pour développer énergiquement les ressources intérieures et promouvoir les forces potentielles du pays.

Les principes fondamentaux qui doivent régir l'action du diplomate de type nouveau chargé de l'exécution de cette politique de sauvegarde et de développement des intérêts nationaux sont ceux exprimés par le Discours-Programme du 30 Novembre 1972, à savoir :

- 1 - "Compter d'abord sur nos propres forces sur nos propres ressources sur l'initiative créatrice des larges masses dans notre lutte pour nous libérer de la domination étrangère, pour développer notre économie et pour donner à notre peuple la dignité et la personnalité d'un peuple libre"
- 2 - "Développer nos relations extérieures avec tous les pays sans discrimination sur la base du respect de la souveraineté nationale, de l'égalité et de l'avantage réciproque"
- 3 - "Les rapports du BENIN avec les pays étrangers doivent reposer sur les principes de non alignement, d'égalité, de respect mutuel de la souveraineté, des avantages réciproques et de la dignité nationale".

II/- I M P L I C A T I O N

La nécessité d'appliquer sur le terrain la politique Nouvelle d'Indépendance Nationale sur la base de notre Option Idéologique Marxiste-Léniniste implique la réalisation concrète au sein de la Représentation diplomatique du premier objectif assigné à la Nation par le Chef de l'Etat, à savoir : "Unifier la pensée de notre Peuple sur la base de notre idéologie révolutionnaire" en vue "d'une unité d'action plus grande et pour l'unité et la cohésion du Peuple BENINOIS".

C'est pourquoi, il importe de procéder à l'éducation patriotique et à la formation politique et idéologique du personnel béninois de l'Ambassade selon les directives et les méthodes mises en oeuvre par le Ministère de l'Information et de l'Orientation Nationale

./.

sur la base des exigences du développement de la Révolution Béninoise

A cet égard, les documents à utiliser sont ceux publiés ou officiellement recommandés par le Centre National d'Education Révolutionnaire (C.E.N.E.R) sous l'égide du Ministère de l'Information et de l'Orientation Nationale.

Il convient également d'encourager activement selon des méthodes appropriées, la sensibilisation des ressortissants béninois et leur mobilisation sur la base des objectifs et les mots d'ordre de la Révolution à travers les bulletins d'information, les conférences, les cercles culturels, les groupes folkloriques, etc.

Toutes ces tâches doivent servir à assurer de façon effective et correcte la représentation de l'Etat Révolutionnaire du BENIN auprès de l'Etat accréditaire dans le sens du développement de notre Révolution Nationale Démocratique et Populaire.

2.- De la Protection et de la Défense des Intérêts de l'Etat Révolutionnaire du BENIN et de ses Ressortissants à l'Etranger.

Pour protéger effectivement et efficacement les intérêts de l'Etat et des Ressortissants béninois résident sur le territoire couvert par la juridiction de la représentation concernée, il importe :

- 1)-de prendre toutes mesures utiles pour garantir la sécurité de la représentation. Cela veut dire en particulier qu'il faut veiller concrètement à la sécurité morale et physique du personnel de la Représentation, et assurer une gestion saine des biens meubles et immeubles à protéger en permanence par des mesures appropriées.
- 2)-de tenir un Registre régulier et systématique des Citoyens béninois résident sur le territoire de la juridiction avec délivrance des Cartes Consulaires en vue de la protection de leurs intérêts légitimes. Dans le cadre de cette protection des intérêts de l'Etat et des ressortissants, il importe absolument d'observer en toute circonstance une attitude de classe et ferme à l'égard des Citoyens béninois ouvertement hostiles au Régime Révolutionnaire de notre Peuple. Cela veut dire qu'il faut exercer avec rigueur la dictature révolutionnaire contre les ennemis déclarés de la Révolution béninoise

- opinions diverses du pays accréditaire sur la politique béninoise.
- menées subversives des ennemis de notre Révolution ;
- problèmes auxquels la Représentation est confrontée dans l'accomplissement de sa mission ;

5. - De la Coopération Internationale

Pour promouvoir des relations politiques, économiques, culturelles, scientifiques et d'amitiés avec les pays étrangers, le diplomate de type nouveau doit s'employer activement à s'informer des réalités politiques, économiques et sociales du BENIN. Il doit connaître correctement les besoins pratiques et les possibilités existant dans notre pays.

Sur cette base, il veillera :

- à organiser et à dynamiser les circuits économiques et culturels utiles au développement et au renforcement de la coopération au service de la politique nouvelle d'indépendance nationale. Il doit favoriser la création et le fonctionnement adéquat des institutions spéciales (bureaux commerciaux, organisation des foires, associations d'amitié; etc) et utiliser correctement les postes de Consulats honoraires ;
- à faire en sorte que l'acquisition par l'Etat béninois de matériel d'Equiperment pour les secteurs de l'Industrie, de l'Agriculture, des Transports et Communications, etc. se réalise dans des conditions telles que notre pays soit en mesure de maîtriser progressivement la technique et la technologie afférentes.

N B.

a/- La fonction consulaire est l'une des fonctions essentielles de la Représentation diplomatique ;

b/- C'est un devoir pour le diplomate béninois de type nouveau d'avoir d'excellentes relations avec les Représentants des Pays engagés de façon conséquente dans la lutte anti-impérialiste afin de bénéficier activement de l'expérience révolutionnaire de ces Etats amis et de leur coopération active ;

c/- Pour jouer correctement et efficacement son rôle et assumer pleinement ses fonctions de Représentant de l'Etat Révolutionnaire du BENIN, le diplomate de type nouveau doit avoir un comportement digne et responsable sur le plan de la tenue morale et de la pratique sociale ;

d/- Les représentations du BENIN à l'Etranger doivent porter un cachet artistique béninois

II/- bis AUTRES IMPLICATIONS

La ligne générale et le programme de l'action du diplomate béninois de type nouveau étant ainsi définis, il revient à chaque Chef de Mission de s'organiser pour mettre concrètement en oeuvre cette ligne et pour exécuter scientifiquement le programme selon les conditions particulières de chaque juridiction.

Pour réussir cette tâche, il est impératif :

1)- Que le Chef de Mission considère la Représentation comme un Service national qui doit être géré et administré de façon démocratique sur la base des principes de la collégialité, en employant les méthodes de Centralisme Démocratique, de Critique, d'Autocritique et de la ligne de Masse ;

2)- Que le Gouvernement assure aux missions diplomatiques les moyens nécessaires, notamment :

- un Personnel compétent et suffisant, formé de Nationaux acquis à la cause de la Révolution,

Les cas précis des représentations diplomatiques de Paris, New-York (entrée du BENIN au Conseil de Sécurité et au Conseil d'Administration du PNUD) et Pékin méritent dans l'immédiat une sollicitude très urgente du Gouvernement en matière de Personnel.

- un Budget approprié à la dimension des tâches à accomplir par la Mission,

- des Fonds spéciaux de Sécurité

- des circuits de communication et des courroies de transmission les plus rapides et les plus efficaces entre les postes diplomatiques et le BENIN (Communication-Radio, Téléx, etc...)

- des instruments d'information qui doivent parvenir du Ministère de l'Information et de l'Orientation Nationale aux Ambassades béninoises de façon régulière et systématique (journaux, enregistrements divers, films- documents, recueil de chansons révolutionnaires, matériel de propagande et toutes autres publications officielles).

./.

En prenant fonction et chaque fois qu'il en sent le besoin, le diplomate de type nouveau doit présenter sans délai un Rapport au Gouvernement en vue de la réorganisation éventuelle du réseau des Consuls honoraires en place - la réponse du Gouvernement doit lui parvenir dans les meilleurs délais possibles.

* Les diplomates en postes à l'Etranger doivent rentrer tous les deux ans en Consultation au Pays pour se retremper dans les réalités nationales, échanger leurs expériences et recevoir les instructions nouvelles qu'appelle le développement de la Révolution.-

En prenant fonction et chaque fois qu'il en sent le besoin, le diplomate de type nouveau doit présenter sans délai un Rapport au Gouvernement en vue de la réorganisation éventuelle du réseau des Consulats honoraires en place - la réponse du Gouvernement doit lui parvenir dans les meilleurs délais possibles.

* Les diplomates en postes à l'Etranger doivent rentrer tous les deux ans en Consultation au Pays pour se retremper dans les réalités nationales, échanger leurs expériences et recevoir les instructions nouvelles qu'appelle le développement de la Révolution.-